

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES POUR LA TÉLÉPHONIE**Des sanctions pécuniaires envisagées pour les opérateurs contrevenants**

Des manifestations d'intérêt pour la vente de la licence de téléphonie 3^e génération ont été reçues par l'ARPT qui attend le feu vert du gouvernement. L'autorité de régulation envisage des sanctions pécuniaires pour les opérateurs de téléphonie contrevenants aux obligations de leurs cahiers des charges.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - A la mi-janvier 2009, l'Autorité de régulation de la poste et télécommunications (ARPT) organisera un sondage sur ce qu'attendent les usagers et clients des services postaux. Selon le

directeur de la poste au niveau de l'ARPT, Mohamed Tewfik Bessai, invité hier d'une émission de la Chaîne II de la Radio nationale, ce sondage sera mis en ligne et publié. En outre, l'autorité de régulation compte mettre à la dis-

position des usagers postaux une boîte email pour leurs réclamations et doléances. Une opération que l'ARPT envisage d'élargir ultérieurement à la téléphonie mobile et fixe. Cela étant, Mohamed Tewfik Bessai a indiqué que cette autorité de régulation travaille à l'élaboration, pour l'année prochaine, d'un cahier des charges relatif au service universel postal. En rappelant que le service universel permet aux usagers, dans les zones non

desservies, de bénéficier des prestations à des prix modiques, notamment. Et que le développement de ce type de service, une exclusivité actuellement d'Algérie Poste, dépend essentiellement de la concurrence. Comme c'est la concurrence effective et l'élargissement des offres qui permettront l'essor de la téléphonie fixe, selon l'invité de la Chaîne II. Celui-ci a souhaité que le second et dernier opérateur dans ce domaine, Lacom, qui

«connaît des difficultés», puisse se «redresser». Tout en précisant que l'ARPT n'est nullement responsable de la stagnation dans la télédensité fixe». A contrario, une concurrence satisfaisante dans la téléphonie mobile, selon le représentant de l'ARPT, qui a indiqué que l'opération d'identification des puces a «donné de bons résultats».

En ce sens, l'hôte radio-phonique a estimé qu'après les «flottements» et le non-respect de certaines obligations du cahier des charges, la situation a été «fermement» reprise en main.

Dans cet ordre d'idées, l'ARPT veillera en permanence et en concert avec les opérateurs au respect de ces obligations. Notamment celles relatives à la vente de puces téléphoniques uniquement dans les points de vente agréés par les opérateurs de téléphonie mobile et

l'établissement de contrats de vente à des clients bien et dûment identifiés. Cela étant, l'ARPT «travaille», selon son représentant, à la mise en place d'un nouveau cahier des charges qui devrait prévoir pour les opérateurs téléphoniques contrevenants un barème de sanctions.

Celles-ci seraient d'ordre pécuniaire et pourraient aller jusqu'aux «sanctions lourdes» que sont la suspension ou le retrait définitif de la licence, sur décision gouvernementale. Par ailleurs, le directeur de la poste a indiqué que l'ARPT a reçu des offres, suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé pour la vente d'une licence d'exploitation de la téléphonie de 3^e génération. Toutefois, Mohamed Bessai a précisé que l'Autorité «attend le feu vert du gouvernement pour aller plus loin».

C. B.

EXPORTATION HORS HYDROCARBURES**La piste camerounaise et canadienne ciblée par des opérateurs algériens**

L'Algérie veut promouvoir ses produits à l'exportation. Dans ce cadre, une rencontre a été organisée hier par le cabinet conseil Extrem Home Make Over Trading au niveau d'Algex pour mettre en évidence les opportunités d'affaires au Canada et au Cameroun.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La rencontre à laquelle ont pris part quelques opérateurs privés, dont le président du Forum des chefs d'entreprises (FCE), était une occasion pour expliquer aux participants les différentes opportunités pour l'Algérie de placer ses produits à l'étranger, en particulier au Canada et au Cameroun.

Il s'agit pour les organisateurs de cette rencontre de «créer un espace par des professionnels et permettre aux opérateurs de disposer d'une représentation à même de leur permettre de rentrer de plain-pied dans les marchés de ces deux

pays». «L'opportunité de rentrer dans le marché camerounais ouvrira une porte vers l'Afrique centrale (Gabon, Congo, Tchad, la Guinée équatoriale, etc.)», ont encore indiqué les opérateurs algériens.

Les initiateurs de cette rencontre, très encouragés par les résultats enregistrés dans le domaine des exportations hors hydrocarbures, ont réitéré leur appel aux pouvoirs publics «pour agir et aider les exportateurs à réaliser leurs opérations».

A ce sujet, on a appris que le montant des exportations algériennes hors hydrocarbures est de 1,62 milliard de dollars durant les

dix premiers mois de l'année en cours contre 1,3 milliard de dollars en 2007. Les exportations agricoles en produits frais et manufacturés représentent seulement 50 millions de dollars. Le volume des exportations hors hydrocarbures pourrait atteindre le chiffre de 2 milliards de dollars vers la fin 2008, a-t-on indiqué. Cette augmentation de 20%, qu'un responsable d'Algex qualifie de «spectaculaire», aurait pu être plus importante n'était le «glissement des monnaies».

Pour rappel, le directeur général d'Algex avait dressé récemment un état des lieux assez critique sur les opérations d'exportations, empreintes de nombreuses contraintes qui rendent l'action d'exportation difficile. «Les opérations d'exportation n'ont pas enregistré

pleine satisfaction en raison, notamment, de la difficulté des procédures», a-t-il déploré. Le directeur d'Algex regrette, aussi, que les dispositifs d'aide à l'exportation restent, eux aussi, insuffisants. «Les transactions doivent être acceptables dans le temps et les formalités devront être améliorées au même titre que les régimes douaniers», a-t-il souhaité. Critique, le DG d'Algex estime que la maîtrise de l'information, de la technologie et de la compétitivité ne se décrète pas. L'opérateur a mis l'accent, par ailleurs, sur la nécessité de diversifier les exportations algériennes agricoles, lesquelles ne dépassent pas 25 millions de dollars par an alors que les capacités algériennes s'élèvent à 430 millions de dollars par an.

A. B.

DHL**Deux nouveaux terminaux opérationnels**

DHL Algérie vient d'annoncer la mise en service de deux nouveaux terminaux (gateways). Au cours d'un point de presse, il a été expliqué que le terminal ouvert à Alger est le plus grand et le plus moderne qui puisse exister dans la région de l'Afrique du Nord.

Nabil M. - Alger (Le Soir) - Le directeur général de DHL Algérie a, par ailleurs, annoncé qu'un second terminal a été instal-

lé à Hassi-Messaoud. Ce dernier est d'une importance capitale, car il participe à l'amélioration des conditions de travail des entreprises

qui activent dans le secteur des hydrocarbures. Il a, en effet, été expliqué que le nouveau terminal de Hassi-Messaoud ouvre la voie à de nouvelles prestations dans le cadre du service Express Sud.

Ainsi, il a été soutenu que le gateway d'Alger permet, désormais, de réduire les délais de livraison de 20%. A Hassi-Messaoud, le temps de transit sera amélioré de 24 heures. Toujours au sujet du nouveau terminal de Hassi-Messaoud, le premier responsable de DHL en Algérie a mentionné que le transfert direct des marchandises au niveau local permet aux clients d'entreprendre les formalités de dédouanement sur place. Auparavant, cela se faisait à Alger.

En outre, il a été expliqué que les applications infor-

mationnelles des nouveaux gateways rendent possible une traçabilité à tous les niveaux de la chaîne. De même que pour être rassuré en permanence sur l'état des colis, 20 caméras de surveillance ont été disposées dans les terminaux.

DHL Algérie a annoncé le déploiement de capacités opérationnelles capables de traiter les poids lourds. Il est, enfin, à noter que DHL Algérie a été fondée en avril 1994. Le réseau commercial est composé de 11 agences réparties sur le territoire national. Le chiffre d'affaires a été de 7 millions d'euros en 2007. Grâce à un parc de 500 clients, l'entreprise dispose de 68,5% des parts du marché national. DHL Algérie dispose de 80 véhicules et d'un avion de type Embraer 120.

N. M.

BOUIRA**Un terroriste repentant condamné à 5 ans de prison ferme**

Hier, lundi, le dénommé M. S. A., qui avait rejoint les maquis terroristes durant l'été 2007 avant de se rendre aux services de sécurité quelques mois plus tard, en janvier 2008, a été condamné à 5 ans de prison ferme pour des délits de vol avec utilisation d'armes à feu et appartenance à une organisation terroriste.

Le dénommé M. S. A., qui était sous contrôle judiciaire depuis sa reddition, comparait, ce lundi, dans une affaire liée au terrorisme et au vol avec utilisation d'armes à feu et à la constitution de groupes terroristes, dans laquelle sont impliquées 12 personnes dont 11 sont en état de fuite.

Lors de son audition par le juge, l'accusé a reconnu avoir été dans les maquis terroristes dans la région de Aomar jusqu'à Draâ-El-Mizan. Il a même révélé devant le jury avoir participé, avec ses acolytes, à creuser les casemates avant de «bénéficier» d'une formation militaire dans une forêt près de Aïn-El-Hammam, dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Après les plaidoiries des avocats de la défense, le procureur a requis 10 ans de prison ferme à l'encontre de l'accusé et la peine capitale pour ses acolytes en fuite. Lors des délibérations, le jury, qui a examiné l'affaire, a fait bénéficier à l'accusé les circonstances atténuantes mais sans pour autant le disculper des faits retenus contre lui.

Par conséquent, le jury a condamné M. S. A. à 5 ans de prison ferme avec restitution des objets volés retrouvés en sa possession, alors que ses acolytes ont été tous condamnés par contumace à la peine capitale.

L'accusé dispose de huit jours pour faire appel.

H. M.

AIN-EL-HAMMAM**Un engin explosif fait deux blessés**

Comme ce fut le cas, il y a moins de deux mois, à Mekla puis Yakouren, deux citoyens ont été surpris, hier en milieu d'après-midi, selon une source sûre, par la déflagration d'un engin explosif, heureusement de faible puissance, enfoui sous terre, à la sortie de Aïn-El-Hammam en allant vers Larbaâ-Nath-Irathen. L'un des deux citoyens a été légèrement blessé, son compagnon, en revanche, a été transféré en urgence à l'hôpital de la ville où il devait se faire opérer en fin d'après-midi. Ce dernier a été sérieusement atteint, selon la même source.

A. M.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Bousalah, Amar, Gacem, Tahar, Mezadek, Cherif et Titri ont la douleur de vous faire part du décès de leur très chère et regrettée Fatiha Bousalah, née Amar.

La levée du corps aura lieu au domicile mortuaire au 15, rue Ali-Boumendjel, Hammamet, Baïnem, le mercredi 17 décembre à 13h00.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournerons.